



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2025ARR043

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 16 septembre 2025

Objet : Arrêté portant retrait de la délégation accordée par M. le Maire à M. le Conseiller municipal Thomas KARMANN

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal n°2024ARR007 du 26 mars 2024 portant délégation accordée à M. Thomas KARMANN, Conseiller municipal, lui attribuant des délégations de fonctions et de signature ;

Considérant la volonté, en raison de la perte de confiance affectant le bon fonctionnement de l'administration communale, de retirer les délégations consenties à M. Thomas KARMANN, Conseiller municipal ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté municipal n°2024ARR007 du 26 mars 2024 portant délégation accordée à M. Thomas KARMANN susvisé est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à M. Thomas KARMANN et publié selon les formes réglementaires.

Article 3

Le présent arrêté sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ